



COMMUNE DE GABIAN (34320)
 Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 3 Avril 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès.
 Messieurs ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames FELIX Maryse, GARRIGUE Sandrina.
 Monsieur BERTHOMIEU Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

21/2019 Approbation du Compte Administratif 2018-Budget LE RENNIS.

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	86 216.10€	14583.90€
	Section d'investissement		370 000€

Reports de l'exercice 2017	Report de fonctionnement (002)		
	Report d'investissement (001)	14583.90€	

TOTAL	100 800 €	384 583.90€
--------------	------------------	--------------------

Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0€	0€
	Section d'investissement	0€	0€
	TOTAL	0€	0€

RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	86216.10€	14583.90€
--------------------------	---------------------------	-----------	-----------

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le

ID : 034-213401094-20190403-212019-DE

	Section d'investissement	14583.90€	370 000€
	TOTAL CUMULE	100 800€	384 583.90€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du budget Le RENNIS de Gabion pour l'exercice 2018, établi par nature en conformité, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes. Monsieur le Maire se retire de la salle, afin que le Conseil Municipal puisse voter le compte administratif, Monsieur ALLEMANY 1^{er} Adjoint procède au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT.
- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Le RENNIS 2018.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

